

Conformément aux usages, l'article 3 du projet de loi stipule que le pouvoir d'emprunt qui est autorisé par le projet de loi lui-même et la Loi n° 2 de 1984-85, cesse d'avoir effet le 31 mars 1987 pour toute fraction supérieure à 2 milliards. Par conséquent, toute partie inutilisée du pouvoir d'emprunt, comprise dans la tranche permanente de 2 milliards autorisés précédemment, sera annulée à la fin de l'année financière et pourrait ne pas être reportée. La disposition visant à annuler la partie inutilisée du pouvoir d'emprunt pour l'année financière 1986-1987 si elle dépasse 2 milliards est similaire à celle des années précédentes et, si elle demeure, elle laissera une autorisation permanente de 2 milliards, qui pourra être reporté sur l'année financière 1987-1988.

Comme vous le savez, monsieur le Président, le ministre des Finances a présenté, en mai 1985, un document proposant des améliorations du processus budgétaire canadien. Une des propositions voulait que l'on demande l'approbation du Parlement pour le pouvoir d'emprunt de la prochaine année au moment de la présentation du budget. La logique de cette proposition est évidente. La présentation du budget en février donnerait les renseignements financiers pour la prochaine année financière, de sorte que le Parlement puisse les étudier, et c'est la démarche que je suis. J'espère que le débat sur le budget et sur la position financière du gouvernement sera utile pour l'examen du projet de loi sur le pouvoir d'emprunt.

Les députés voudraient peut-être savoir de quelle façon le gouvernement a utilisé le pouvoir d'emprunt accordé par le Parlement pour l'année financière 1985-1986. Le montant total des autorisations reçues était de 32.2 milliards, qui se décomposaient ainsi: 12 milliards en vertu de la Loi de 1985-1986 sur le pouvoir d'emprunt; 18.2 milliards en vertu de la Loi de 1985-1986 (n° 2) sur le pouvoir d'emprunt; et deux milliards de réserves non sujettes à échéance reportées de la Loi de 1984-1985 (n° 2) sur le pouvoir d'emprunt. Pour l'exercice financier 1985-1986, les opérations d'emprunt intérieur ont jusqu'ici employé environ 23 milliards d'autorisations d'emprunt: 7.3 milliards par la création de bons du Trésor, 11.4 milliards par la vente d'obligations négociables et 4.3 milliards par les ventes nettes d'obligations d'épargne du Canada.

Il y a eu en outre des emprunts étrangers qui ont ajouté 8.2 milliards aux emplois d'autorisations d'emprunt. Les emprunts étrangers ont comporté: une émission publique de 900 millions de dollars US sur les marchés américains en juillet, une émission de 500 millions de dollars d'obligations sur le marché de l'eurodollar en novembre 1985, une émission publique de 80 millions de dollars d'obligations sur le marché de l'euroyen en février 1986, et en émission de un milliard de dollars US d'obligations sur le marché de l'eurodollar en février 1986. En outre, des tirages nets sur crédits confirmés au cours de l'année financière 1985-1986 ont employé jusqu'ici 4.0 milliards d'autorisations d'emprunt. Il y a eu également remboursement d'une émission publique de 250 millions de dollars US en octobre, ce qui a diminué d'autant les emplois totaux d'autorisations d'emprunt. Les calculs d'autorisations d'emprunt tiennent compte également du remboursement partiel de la dette de la société Canadair qui avait été prise en charge par le gouvernement au cours de l'exercice financier 1985-1986.

Permettez-moi de terminer en insistant auprès de la Chambre pour qu'elle adopte rapidement aujourd'hui le projet de loi

Pouvoir d'emprunt—Loi

en discussion. Les députés n'auront sûrement pas oublié qu'en mai dernier, le projet de loi d'emprunt a été mis en discussion dans les deux semaines de la présentation du budget. Cette année, c'est dans les deux jours.

● (1220)

[Français]

Nous discutons de cette mesure dans le contexte du budget présenté mercredi et je serai heureuse d'entendre les commentaires que tous les honorables députés pourront faire sur cette question importante, très importante, monsieur le Président.

[Traduction]

Cela me rappelle un passage d'Hippocrate: «La guérison est affaire de temps, mais aussi d'opportunité». Je demanderai à tous les députés de profiter de l'occasion que nous donne cette semaine le ministre des Finances d'édifier un avenir meilleur pour le Canada. Je demanderai également aux députés d'adopter le projet de loi assez tôt pour nous permettre de tenir la route tracée en novembre 1984, qui s'est révélée si favorable jusqu'ici à notre environnement économique, afin que nous puissions redonner encore une fois au pays son potentiel.

Des voix: Bravo!

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, dans le projet de loi portant pouvoir d'emprunt qu'il a présenté après son premier budget, en mai dernier, le gouvernement demandait plus de 18 milliards de dollars. Cela faisait suite à un budget qui était et qui est encore largement perçu comme une tentative par le gouvernement de réduire le déficit à coup d'impôts et aux dépens des Canadiens à revenu moyen et faible.

Aujourd'hui, nous étudions une autre demande de pouvoir d'emprunt. Encore une fois, le gouvernement a présenté un budget qui se résume presque seulement à des hausses d'impôt générales et régressives, qui vont se révéler doublement douloureuses pour les Canadiens à revenu moyen, car elles s'ajoutent à celles déjà en vigueur depuis le précédent budget. Et pourtant, en dépit de ce double coup et des autres pressions que le gouvernement exerce sur les contribuables ordinaires, on nous demande dans le projet de loi en question pas moins de 22.6 milliards de dollars pour l'année financière 1986-1987.

Quel genre de doutes cela fait-il planer sur les mesures que le gouvernement a décidé d'inclure dans ses deux budgets et sur la façon dont il a gouverné depuis son avènement? Nous, de l'opposition officielle, nous sommes opposés à beaucoup de mesures contenues dans le budget de l'an dernier, à cause de leur injustice. L'élargissement de l'assiette de la taxe de vente, les hausses de la taxe de vente et la désindexation sont des mesures qui touchent tout le monde, mais surtout les familles et les particuliers à revenu moyen et faible. Nous avons maintes et maintes fois signalé, lorsque la Chambre était saisie de projets de loi budgétaires, que la taxe de vente et la taxe d'accise avaient un effet multiplicateur qui les rendait encore plus injustes. Année après année, elles vont gruger une partie de plus en plus importante du revenu des contribuables. Leur incidence ne fait que commencer à se faire sentir. Les milliards de dollars que le gouvernement va récolter cette année par suite des hausses d'impôt prévues dans le budget de l'an dernier seulement vont se multiplier plusieurs fois d'ici à la fin de la décennie.